

Ce formulaire (libellé Acronyme projet-nomcandidat) doit obligatoirement être envoyé sous **format pdf** à l'adresse électronique : msh-app2020-contact@univ-lorraine.fr.

Date limite de candidature : le 17 janvier 2020 12 heures (Heure Paris)

A. TYPE DE DISPOSITIF DEMANDE

MSHL « Projets 2020 »

MSHL « Initiatives »

B. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

Titre du projet (maximum : 150 caractères) **MODELISATION ECONOMIQUE DE LA MISE EN OEUVRE DES NORMES DISTRIBUTIVES PAR LES DECIDEURS PUBLICS LOCAUX**

Acronyme ou titre court (maximum : 12 caractères) : **DISTRIMSTART**

Nom et prénom du coordonnateur.e. du projet : **Cécile Bourreau-Dubois**
Statut et établissement : **Professeur des universités, Université de Lorraine**
Laboratoire d'appartenance (code unité et intitulé) :
BETA - Université Lorraine/Université Strasbourg/CNRS 7522
Téléphone : 03 72 74 20 77
Courriel : **cecile.dubois@univ-lorraine.fr**

Indexation du projet (trois à cinq mots-clés) : **Inégalités- Justice sociale- redistribution- expérimentation**

Proposition qui témoigne d'une intention d'incubation en vue d'un projet de plus grande envergure (émergence) impliquant un.e ou plusieurs jeunes chercheur.e.s

Doctorant × Master Stage obligatoire Stage non obligatoire

Proposition qui mobilise un partenaire extérieur public

Proposition qui mobilise un partenaire extérieur privé	<input type="checkbox"/>
Proposition qui aboutira à la mise en œuvre d'une thèse	<input type="checkbox"/>
Proposition qui intègre un co-financement extérieur	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui de quelle nature : Financement ANR demandé (cf. infra)	
Proposition à dimension internationale	<input checked="" type="checkbox"/>
Proposition à forte dimension d'actualité politique et sociale	<input checked="" type="checkbox"/>
Proposition liée aux défis sociétaux LUE (<i>vieillesse</i>)	<input checked="" type="checkbox"/>

Tableau 1 : Partenaires du projet (les partenaires sont des laboratoires de recherche)

	Laboratoire ou autre groupe Nom et n° d'unité	Nom et prénom du correspondant du projet pour le laboratoire	Etablissement ou de institution de rattachement	Nombre de chercheurs engagés par partenaire
Laboratoire Coordonnateur	BETA UMR CNRS 7522	C. Bourreau-Dubois	Université de Lorraine/Université de Strasbourg	10
Partenaire 2	Bordeaux Population Health,	J. Wittwer	INSERM U1219	1
Partenaire 3	Departement d'économie de Leuven	I. Kesternich	Université of Leuven	1

Tableau 2 : Budget du projet

Le projet DISTRIM a été déposé en octobre 2019 à l'ANR (campagne AAPG2020). Le financement de la MSH permettra d'initier le démarrage du projet, en particulier dans la perspective de la rédaction du document de la deuxième vague (dépôt le 24 mars 2020) puis du démarrage du projet avant le déblocage des fonds ANR (si projet accepté cette année) ou dans la perspective d'une nouvelle soumission ANR en octobre 2021 (si projet est refusé en 2020). Le démarrage du projet implique l'organisation de réunions régulières entre les chercheurs membres de l'équipe, qui se trouvent être localisés sur des sites différents (Nancy, Strasbourg, Bordeaux, Leuven). Le budget demandé à la MSH portera principalement sur le financement des missions de ces chercheurs (déplacement, hébergement, etc.).

BUDGET DEMANDE : 4 545€

FINANCEMENT DE SEMINAIRES

Séminaire 1 (fin février 2020): rédaction du projet en vue de la 2^e étape de l'ANR

- Missions pour membres équipe : 2 AR Nancy-Strasbourg (60*2=120€) + 1 AR Nancy-Bordeaux (300€) + 1 AR Nancy-Leuven (500€) + 3 nuits d'Hôtel (300€)
- Frais de réception pour 10 personnes= 18*10= 180€

Total= 1200€

Séminaire 2 (septembre 2020) : si refus ANR en mars ou juillet 2020, préparation du projet en vue de la 1^{ère} étape de l'ANR (octobre 2020)

- Missions pour membres équipe : 2 AR Nancy-Strasbourg (60*2=120€) + 1 AR Nancy-Bordeaux (300€) + 1 AR Nancy-Leuven (500€) + 3 nuits d'Hôtel (300€)
- Frais de réception pour 10 personnes= 18*10= 180€

Total= 1200€

Séminaire 3 (janvier 2021) : si refus ANR en mars ou juillet 2020, rédaction du projet en vue de la 2^e étape de l'ANR (mars 2021)

Missions pour membres équipe : 2 AR Nancy-Strasbourg (60*2=120€) + 1 AR Nancy-Bordeaux (300€) + 1 AR Nancy-Leuven (500€) + 3 nuits d'Hôtel (300€)

- Frais de réception pour 10 personnes= 18*10= 180€

Total= 1200€

FINANCEMENT DE MISSIONS

La mise en place de panels de professionnels nécessite des prises de contact avec des représentants des milieux professionnels visés (justice, affaires sociales). Ces prises de contact seront réalisées courant 2020, permettant de recueillir des soutiens institutionnels qui viendront en appui de notre demande de financement ANR dans le cadre de la prochaine campagne ANR si notre demande en cours n'aboutissait pas cette année.

- 4 Missions (sur la base d'un AR Nancy-Paris en train+ frais de repas +2 nuits d'hotel)= 160*4+100*2+17.50*6

Total= 945€

Année 1 (mars 2020-mars 2021)

Financements : Demandés (D) / Acquis (A)	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	Total
ANR (D)				180 000€
Financement demandé à la MSH		3 270€		
Total		3 270€		

Année 2 (mars 2021-mars 2022)

Financements : Demandés (D) / Acquis (A)	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	Total
ANR (D)				
Financement demandé à la MSH		1 170€		
Total		1 170€		

C. Résumé de la proposition (de 1 à 5 pages maximum)

1. Résumé du projet global soumis à l'ANR (10 lignes maximum)

Le projet DISTRIM déposé à l'ANR porte sur les normes distributives effectives qui découlent de l'articulation entre, d'une part, les normes qui structurent les lois visant la réduction des inégalités et, d'autre part, les normes individuelles, déontologiques et morales, mobilisées par

les agents en charge d'appliquer ces lois. Deux champs d'étude seront retenus dans le projet : la fixation du montant des aides attribuées aux personnes âgées dépendantes par les équipes APA (allocation personnalisée d'autonomie) et celle des pensions alimentaires pour enfant par les magistrats en cas de divorce. Le projet a pour ambition de contribuer à renouveler l'évaluation ex ante des politiques publiques. Il propose de prendre comme objet le comportement des agents qui mettent en œuvre les lois et notamment de développer une infrastructure innovante constituée de larges panels de professionnels (juges et travailleurs sociaux). Ces panels de type *lab in the field* seront utilisés pour tester des modèles de décisions identifiés à partir d'analyses économétriques.

2. Exposé scientifique du projet

L'analyse de l'impact de l'espace laissé aux décisions des agents publics dans la mise en œuvre des normes juridiques est particulièrement intéressante dans le cas des politiques publiques, des réglementations ou des règles juridiques qui visent à réduire les inégalités. Il y a deux raisons à cela.

Tout d'abord, la place laissée aux agents dans ce domaine de l'action publique est particulièrement importante. Cela est dû au fait que les normes distributives du législateur, bien qu'obligatoires, sont rarement clairement énoncées. Par ailleurs, le mouvement d'individualisation des politiques sociales, qui a marqué les années 1980 et 1990 dans la plupart des pays développés (Dubois, 2013), a nécessité un élargissement de l'espace de décision des agents publics. L'appropriation de cette liberté d'appréciation de la norme juridique est forte dans la plupart des domaines juridiques, comme le montre par exemple la résistance de certains tribunaux du travail français à appliquer la récente ligne directrice adoptée dans le cadre des ordonnances du travail. Cet espace décisionnel laissé par le droit apparaît nécessaire pour permettre l'application de normes complexes. En même temps, il ouvre potentiellement la porte à l'hétérogénéité des agents dans la mise en œuvre du droit.

La deuxième raison est la difficulté d'articuler les échelles de décision et les échelles de redistribution. En effet, il n'est pas aisé d'encadrer les décisions décentralisées de manière à permettre à la fois l'individualisation de l'action publique et la cohérence des décisions par rapport à une norme distributive souhaitée au niveau de la société dans son ensemble. Cette difficulté se pose lorsqu'il s'agit de décider des cas individuels d'indemnisation. Elle est encore plus prononcée lorsqu'il s'agit de combiner une norme de redistribution au niveau d'un groupe de personnes (par exemple, des frères et sœurs confrontés à une obligation alimentaire au profit d'un ascendant, un couple en instance de divorce) et une norme centrale de justice sociale. Sur ce deuxième point, la question n'est pas celle de l'éventuelle hétérogénéité des normes individuelles appliquées par les agents publics dans le cadre juridique. Le problème est celui de l'impact des décisions décentralisées en termes de redistribution à une échelle plus large, au niveau national, ainsi qu'à des échelles intermédiaires comme un tribunal ou un département (Elster, 1991, Gramain et Wittwer 2007 ; Jeandidier et al. 2018).

Les travaux menés en droit et en économie, qui portent sur les décisions des juges, peuvent fournir un cadre d'analyse pour comprendre le comportement des agents publics en général. Deux modèles principaux décrivant le comportement décisionnel des juges sont discutés aujourd'hui. Le premier modèle est le modèle cognitif, qui considère que les professionnels du droit sont soumis à des biais cognitifs lorsque les éléments à prendre en compte dans leur décision ne sont pas pleinement précisés (Liu, 2019). Le second est le modèle politique, qui considère que ce sont les préférences normatives des juges et des professionnels du droit qui complètent le droit lorsque celui-ci est trop large ou incertain (Bazerman, 1985). Ce second modèle convient évidemment mieux à la question centrale de ce projet de recherche. Il permet de distinguer trois niveaux dans la décision prise par les agents publics : les normes juridiques

qu'ils sont chargés d'appliquer, leurs normes individuelles (professionnelles et personnelles) et les conséquences distributives de la combinaison des deux normes. Dans ce contexte analytique, notre hypothèse principale est que ces trois niveaux ne sont pas indépendants. En effet, comme le montrent les expériences de Hoffman et Spitzer (1985) sur la justice distributive, les règles distributives que les individus mobilisent dans leur comportement dépendent largement des normes qui entourent leurs décisions. On peut donc supposer que la nature même des normes individuelles mobilisées par les agents publics et le poids qu'ils leur accordent dans leur décision varient en fonction de la norme juridique qu'ils doivent mettre en œuvre (Bar-Gill et Fershtman, 2004, Kesternich et al. 2015).

3. Méthodologie du projet (étapes, chronologies, interventions des partenaires...)

Pour analyser les normes éthiques et professionnelles des agents publics, mais aussi la manière dont ces normes s'articulent, en pratique, avec les règles distributives qui structurent les systèmes juridiques appliqués, nous nous appuyerons sur **deux méthodes complémentaires**.

- Dans une première **approche rétrospective**, nous utiliserons une méthode relativement traditionnelle, en exploitant les changements induits par les réformes passées : nous utiliserons donc des données d'observation sur la mise en œuvre effective du droit.

- La seconde approche mobilisera la **méthode expérimentale** de type "laboratoire sur le terrain" par la création de panels professionnels. Cette seconde méthode compense les trois faiblesses majeures des approches rétrospectives. Parce qu'elles ne donnent accès qu'à des cadres juridiques effectivement mis en œuvre, les approches rétrospectives permettent d'étudier une diversité très limitée de normes juridiques (i), assez anciennes en raison de la contrainte de disponibilité des données (ii) et avec des échantillons de cas sélectionnés par les comportements de demande des citoyens et des justiciables (iii). Face à ces contraintes, l'expérimentation de type "laboratoire" apparaît donc comme une solution prometteuse puisqu'elle permet de faire varier librement les normes juridiques et les situations proposées en fonction des besoins de la démonstration scientifique, dans le cadre d'un calendrier spécifique à la recherche. Par contre, les approches rétrospectives sont basées sur l'observation de comportements réels, alors que la méthode expérimentale est souvent critiquée pour la non-représentativité des sujets inclus, généralement des étudiants (Loewenstein, 1999). Or comme le projet DISTRIM porte sur les comportements professionnels, la non-représentativité des sujets serait particulièrement dommageable. En effet, les agents chargés de l'application de la loi partagent certainement des modes de pensée spécifiques lorsqu'ils agissent de façon professionnelle. C'est pour pallier cette limitation qu'il est donc important de donner une dimension de terrain aux expérimentations, en utilisant des panels de professionnels. Il faut cependant noter que dans la littérature expérimentale visant à la fois les professionnels du droit et les juges - et donc potentiellement plus représentatifs - le nombre de sujets interrogés reste faible et ne permet pas de tirer de conclusion générale. La création proposée des deux panels vise à répondre aux deux critiques mentionnées ci-dessus 1/ en disposant d'un panel représentatif de professionnels, 2/ en constituant un panel large.

L'examen de la mise en œuvre des politiques publiques dans leur dimension redistributive est pertinent pour de nombreux domaines de l'action publique, depuis les conflits du travail jusqu'à la réparation des préjudices ou la rupture des relations commerciales. Le projet DISTRIM se concentrera sur deux domaines spécifiques du droit, pris comme deux types idéaux de décisions distributives.

-D'une part, nous analyserons les décisions des travailleurs sociaux qui déterminent le montant des plans de soins alloués aux personnes âgées dépendantes vivant à domicile via l'Allocation Personnelle d'Autonomie (APA). Dans ce cas, la seule cible distributive de l'action publique est située à l'échelle agrégée de la collectivité, mais comporte simultanément deux dimensions : la compensation de la dépendance et le revenu.

-D'autre part, les décisions prises par les juges du tribunal de la famille concernant le montant des pensions alimentaires pour enfants et celui de prestations compensatoires pour époux en cas de divorce permettront d'approfondir l'aspect multi-niveaux de la question de recherche : chacune de ces deux décisions implique à la fois une répartition de richesse entre deux parties et participe à une redistribution de revenus entre ménages à l'échelle de la société.

Ces deux domaines du droit présentent trois avantages majeurs pour notre analyse. Tout d'abord, ils appartiennent au domaine d'expertise des chercheurs impliqués dans le projet DISTRIM. Deuxièmement, le libellé des textes législatifs est particulièrement vague quant aux critères à utiliser et établit, au mieux, un cadre. Troisièmement, il y a eu une réforme récente dans chacun des deux domaines, ce qui fournit des éléments pour l'approche rétrospective. Logiquement, un panel de travailleurs sociaux et un panel de juges seront donc créés.

Dans une première étape du projet, nous utiliserons les données administratives françaises fournies par le suivi des bénéficiaires d'APA en 2011 et 2017 pour analyser l'impact de la réforme de 2015 qui a augmenté la limite supérieure fixée par la loi aux plans de soins (changement de normes du législateur) sur les plans de soins effectivement alloués aux bénéficiaires par les équipes médico-sociales départementales (Gramain et Fontaine, 2019). Selon la même méthodologie, nous analyserons l'impact de l'introduction en 2010 en France d'une directive consultative sur les pensions alimentaires pour enfants (clarification des normes du législateur) sur les montants des pensions alimentaires fixés par les juges, en comparant les décisions judiciaires avant et après la réforme. **Dans la deuxième phase du projet**, le développement de protocoles expérimentaux sera basé sur une modélisation théorique permettant de déduire des hypothèses identifiables et testables en laboratoire. Il sera donc nécessaire, sur la base des enseignements tirés de la première étape, d'élaborer une série de modèles de prise de décision, qui serviront ensuite de matrices pour construire les protocoles expérimentaux soumis aux panels de professionnels.

4/5. Résultats attendus & Retombées économiques et ou sociétales possibles

En mobilisant une méthodologie expérimentale innovante, ce projet permettra de **renouveler l'évaluation des politiques publiques visant à réduire les inégalités économiques**. Les impacts attendus de DISTRIM sont donc de trois ordres : méthodologique, théorique et politique. D'un point de vue méthodologique, l'enjeu est de créer des panels larges et durables de professionnels chargés de mettre en œuvre les normes publiques, permettant d'analyser le comportement des agents publics selon une méthode de " laboratoire de terrain ". Cette infrastructure pourrait être utilisée non seulement pour l'analyse du droit distributif et de la justice sociale, mais aussi pour d'autres domaines de l'action publique dans le cadre d'autres projets de recherche sur le comportement des agents publics et sur les conditions d'une meilleure efficacité des politiques publiques. Le second défi est de produire des informations précises sur les comportements des agents publics chargés de la mise en œuvre des politiques publiques, des réglementations ou des règles juridiques dans le domaine de la justice

distributive et sur l'arbitrage qui s'opère entre individualisation, uniformité normative et cohérence globale des décisions décentralisées. Le troisième impact attendu porte sur les outils dont dispose le législateur pour conduire cet arbitrage. En effet, le législateur dispose d'outils plus ou moins contraignants pour modifier l'espace de décision des agents publics. Ceux-ci peuvent être de type formel ou cognitif : barèmes indicatifs ou impératifs, production d'une liste d'éléments factuels à prendre en compte, outils d'aide à la décision tels que les logiciels de justice prédictive... Les expériences menées permettront de mieux connaître les conséquences de ces différents dispositifs. Il s'agit d'un défi considérable.

6. Dimension internationale

Le projet comporte une dimension européenne en raison de la présence dans l'équipe de recherche de Iris Kesternich, assistant Professor à l'Université de Leuven, avec laquelle nous avons déjà eu l'occasion de collaborer dans le cadre d'un projet ANR antérieur (MODAPA). Par ailleurs, pour développer la dimension *lab in the field* de notre projet, nous nous appuyerons sur l'expertise d'autres collègues étrangers ayant déjà mis en place ce type de dispositifs expérimentaux.

7. Autres éléments que le porteur souhaite porter à la connaissance des évaluateurs

Le projet DISTRIM s'inscrit dans la politique scientifique de moyen terme du BETA, qui monte un programme de recherche consacré à l'efficacité et à l'impartialité dans les décisions des agents de l'Etat. Ce programme est lui-même destiné à s'intégrer dans un questionnement plus large, allant au-delà de la recherche en économie et du BETA. En particulier, ce programme peut rejoindre la communauté rassemblée autour de l'actuel programme *DIGITRUST*, dédié à la question de la confiance dans le numérique, et s'inscrire dans la stratégie de recherche émergente de *LUE2*.

D. LES CHERCHEUR.E.S ENGAGÉ.E.S

Nom et prénom	Statut*	Discipline / section CNU / section CNRS	Laboratoire ou groupe d'appartenance	Etablissement	Courriel
1. Bourreau-Dubois Cécile	PR	5e	BETA	Université de Lorraine	cecile.dubois@univ-lorraine.fr
2. Gramain Agnès	PR	5e	BETA	Université de Lorraine	Agnes.gramain@univ-lorraine.fr
3. Doriat-Duban Myriam	PR	5e	BETA	Université de Lorraine	Myriam.duban@univ-lorraine.fr
4. Jeandidier Bruno	CR CNRS	5e	BETA	Université de Lorraine	Bruno.jeandidier@univ-lorraine.fr
5. Mansuy Julie	IE	/	BETA	Université de Lorraine	Julie.Mansuy@univ-lorraine.fr
6. Pedrant	MCF	5e	BETA	Université de	annaig.pedrant@univ-

Annaig				Lorraine	lorraine.fr
7. Lunel Steven	doctorant	5e	BETA	Université de Lorraine	Steven.Lunel@univ-lorraine.fr
8.Martin Dylan	doctorant	5e	BETA	Université de Lorraine	Dylan.Martin@univ-lorraine.fr
9.Lefebvre Mathieu	PR	5e	BETA	Université de Strasbourg	Mathieu.lefebvre@unistra.fr
10.Quitterie Roquebert	MCF	5e	BETA	Université de Strasbourg	Quitterie.roquebert@ unistra.fr
11.Wittwer Jérôme	PR	5e	Bordeaux Population Health	Université de Bordeaux	jerome.wittwer@u- bordeaux.fr
12.Kesternich Iris	Ass. prof	5e		University of Leuven	iris.kesternich@kuleuven.be
Nombre total de chercheur.e.s	12 personnes : 8 enseignants-chercheurs, 1, chercheurs CNRS, 2 doctorants, 1 Ingénieur de recherche				

* Pr, MCF, CR, DR, IR, IE, Tech, doctorant.e, post-doc (dans ce dernier cas, préciser si salarié, boursier ou non au sein d'un laboratoire ou contractuel sur l'opération).

Porteur du projet Cécile Bourreau-Dubois Date : 12/01/2020	Responsable du laboratoire Agnès Gramain Date : 12/01/2020
Signature : 	Signature : 